

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation du Conseil : le 14 avril 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BAYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER et Mme Marion BOUYSSSE, M Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M Charles ORLIANGES, M. Pierre TRESMONTAN, M Jean -Yves BUCHERAUD, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M Jean- Jacques ABBELLA.

Délibération N° 039-2026

**DESIGNATION DU
CORRESPONDANT
DEFENSE**

Absents excusés :

Mme Carinne SEGRETAIN, donne procuration à Mme Laure CAPY

Secrétaire de Séance : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en qualité de correspondant défense.

Cette personne sera chargée de représenter la commune devant les autorités militaires du Département et de la Région, et sera également le référent de la commune pour les questions de défense et de sécurité civiles.

La candidature de M. Jean-Yves BUCHERAUD (majorité) est proposée pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Accepte la proposition désignant M. Jean-Yves BUCHERAUD comme correspondant défense.

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 16 avril 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY**

